

**Commission de la Santé Publique, de l'environnement et du Renouveau de la société du**  
**Mardi 27 mars 2012 matin**

**22 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne au secrétaire d'État à l'Environnement, à l'Énergie et à la Mobilité, adjoint à la ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances, et secrétaire d'État aux Réformes institutionnelles, adjoint au premier ministre, sur "le cautionnement des canettes" (n° 10295)**

22.01 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): Monsieur le secrétaire d'État, le nombre de déchets jonchant nos trottoirs, nos routes ainsi que nos espaces publics est considérable et sans cesse en augmentation. Parmi ces débris abandonnés dans la nature, les déchets d'emballages et tout particulièrement les canettes occupent une place importante. Une canette met, nous le savons tous, des années pour se dégrader.

Malgré les mesures prises par chaque niveau de pouvoir afin de mettre en place des mécanismes susceptibles de faire changer ces comportements (sensibilisation à la propreté, organisation de campagnes de récoltes et de recyclage de déchets), force est de constater que la situation ne s'améliore pas suffisamment.

Au niveau des différents exécutifs régionaux, la problématique du cautionnement des canettes a déjà été abordée de manière plus ou moins approfondie mais il semble que la complexité d'un système, tel que déjà mis en place avec succès à l'étranger (en Allemagne, au Canada, aux États-Unis et dans les pays scandinaves), ne le rendrait opportun et efficace que sur une plus grande échelle, soit dans notre cas au niveau national.

Monsieur le secrétaire d'État, j'aurais aimé savoir si votre département dispose d'une étude concernant cette problématique. Dans l'affirmative, pouvons-nous en avoir les conclusions et recommandations, ainsi que le coût estimé d'un tel système? Dans la négative, une telle étude est-elle envisageable au cours de cette législature?

Sachant que le Plan fédéral Environnement/Produits prévoit des actions afin de favoriser les produits les plus performants, d'une part, et d'influencer le comportement des acteurs économiques en modifiant les forces du marché, d'autre part, le système de caution est-il prévu dans les actions 2012 de ce Plan? Dans la négative, qu'est-il envisagé afin d'inciter les acteurs, tant de la distribution que de la consommation, à réduire l'utilisation des canettes?

22.02 **Melchior Wathelet**, secrétaire d'État: Madame Warzée, je vous remercie de cette question, qui va me permettre de vous éclairer sur la position des autorités fédérales en ce domaine.

Tout d'abord, je tiens à rappeler que la Belgique a joué un rôle pionnier en termes de collecte et de recyclage. De plus, grâce à une mise en œuvre efficace par les autorités régionales des politiques de collecte sélective et de recyclage, elle est considérée comme l'un des meilleurs élèves de la classe européenne.

Ces considérations faites, il est évident que le système est toujours susceptible d'améliorations. L'administration fédérale de l'environnement n'a jamais entrepris d'étude sur un dispositif de consigne pour les canettes. Il s'agit en effet d'une compétence régionale liée à la collecte des déchets, une canette n'étant pas réutilisable.

La Commission européenne a réalisé récemment une étude sur la mise en œuvre d'un tel système à l'échelle européenne. Les conclusions ne sont pas favorables au déploiement d'un tel dispositif. L'amélioration des résultats des collectes ne semble pas garantie et le coût en semble trop élevé.

Enfin, s'agissant de l'interdiction éventuelle des canettes, il faut rester prudent. En effet, cela irait probablement à l'encontre de la directive sur les emballages et entraverait de la sorte la libre circulation des biens et des services.

22.03 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): Monsieur le secrétaire d'État, je vous remercie pour cette réponse, même si elle ne résout pas le problème. Je rappelle qu'au bord de la route, on retrouve souvent des canettes. J'espère donc que nous pourrions approfondir les réflexions afin de trouver une solution.

*Het incident is gesloten.*

*L'incident est clos.*